

Charte de coopération
entre l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai
et
le Forum de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

Cette charte de coopération est définie entre :

D'une part :

l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, représentée par son Président, Jean-Luc Crucke, agissant en application de délibération de l'Assemblée de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai annexe 9.17 et sa révision en 2013.

Désignée sous le terme **Eurométropole**,

Et d'autre part :

le Forum de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai représenté par sa Présidente, Catherine Vanoosthuyse.

Désigné sous le terme **Forum**.

Cette charte de coopération¹ formalisée vise à :

- Préciser les modalités d'organisation et de gouvernance du Forum ;
- Créer les conditions nécessaires à une coopération toujours plus approfondie entre le Forum et l'Eurométropole tout en garantissant l'autonomie du Forum au travers leurs modalités de coopération et d'échanges.

Pour l'application de la présente charte de coopération, le terme « instances consultatives » désigne :

- Pour le versant français : le Conseil de développement de la Métropole Européenne de Lille (MEL) ;
- Pour le versant wallon : le Conseil de développement de la Wallonie Picarde ;
- Pour le versant flamand : la plateforme citoyenne Transforum asbl.

¹ Cfr - chapitre 2 - §2.1.6 de l'annexe à la délibération 9.17 et ses amendements (2013) permettant la rédaction d'un nouveau cadre de coopération pour préciser d'éventuels ajustements nécessaires.

A. Modalités d'organisation du Forum de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

1. OBJET

Le Forum de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai est un organe consultatif aux côtés de l'Assemblée et du Bureau de l'Eurométropole. Il permet d'associer bénévolement les acteurs économiques, les partenaires sociaux, le monde associatif, culturel, sportif, de l'enseignement, ou habitants/citoyens/usagers aux réflexions et aux travaux menés par l'Eurométropole. Ses membres, issus des trois versants, sont proposés par les Conseils de développement de la MEL, de Wallonie Picarde et de Transforum.

Le Forum est inscrit dans les statuts du GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai à l'article 15bis² précisant que :

« L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai associe la société civile à ses travaux notamment et autant que de besoin par le biais du Forum. »

Le Forum réunit des représentants bénévoles de la société civile issus des trois versants de l'Eurométropole. »

2. MISSIONS

Espace de démocratie participative, en soutien aux travaux des membres des instances de l'Eurométropole, restant décisionnaire, le Forum :

- Fédère les forces vives du territoire et suscite le débat sur les enjeux de l'Eurométropole ;
- Constitue une force de propositions en faveur de projets s'inscrivant dans la stratégie de l'Eurométropole ;
- Peut interroger les membres de l'Eurométropole sur tout sujet transfrontalier relatif au territoire de l'Eurométropole ;
- Participe à l'effort de prospective de l'Eurométropole pour nourrir la stratégie politique et opérationnelle de celle-ci ;
- Contribue à ce que l'Eurométropole porte une attention particulière aux forces vives de son territoire, véritables ambassadeurs chargés de diffuser, relayer, mobiliser les idées, les partenaires, les populations. L'idée est de favoriser un effet multiplicateur ;
- Contribue à l'évaluation de l'Eurométropole ;
- Répond aux consultations à la demande de l'exécutif de l'Eurométropole, notamment lors de l'élaboration du programme de travail pluriannuel de celle-ci ;
- Réunir ponctuellement des délégations des instances consultatives ;
- Expérimente des approches novatrices pour enrichir la description et la compréhension du territoire de l'Eurométropole ;
- Explore les thématiques touchant directement la société civile et peu abordées par les institutions publiques ;

Le Forum de l'Eurométropole organise sa gouvernance de telle manière que ses travaux puissent être partagés et discutés avec les trois autres instances consultatives.

² Depuis l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2017 modifiant les statuts du GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

3. LA COMPOSITION DU FORUM : 80 BENEVOLES

Chaque versant (Flandre, Wallonie, France) s'organise et définit ses propres modalités de désignation afin de proposer la liste de ses représentants au Forum : 20 Flamands, 20 Wallons et 40 Français, proposés par les 3 instances consultatives existantes (conseils de développement de la Wallonie Picarde, de la MEL et le Transforum). La composition doit viser la diversité de la représentation de la société.

Les membres du forum sont désignés au sein des membres de chaque instance. Si toutefois, le nombre de membres n'est pas atteint, les instances consultatives sollicitent dans un premier temps d'autres acteurs de leur versant/d'autres membres en fin de mandat dans leur sein et qui seraient intéressés et en second temps, le Forum se réserve le droit de faire un appel plus large aux citoyens de l'Eurométropole sur base d'une candidature.

Les membres du Forum de l'Eurométropole sont désignés selon les modalités prévues par leur instance consultative respective, sous réserve de leur participation effective aux différents travaux et manifestations organisées par le Forum. Un tableau de participation est tenu à jour par l'équipe d'appui de l'Eurométropole.

4. FONCTIONNEMENT DU FORUM

Une large place est laissée à l'expérimentation et à la souplesse, en favorisant l'interaction du Forum de l'Eurométropole avec les 3 autres instances consultatives.

Le Forum peut être saisi par l'exécutif de l'Eurométropole, il peut aussi s'auto-saisir dans le cadre de ses missions définies (voir supra).

Le principe du bilinguisme pour les séances plénières (traduction simultanée) et pour les documents de synthèse principaux (avis, contributions finaux) est retenu.

Le Forum capitalise nécessairement les travaux déjà menés par les 3 instances consultatives et ceux déjà menés par le Forum lui-même.

Les thèmes de travail de chaque instance consultative devront être bien identifiés pour distinguer ce qui relève du « local » de ce qui relève du transfrontalier à aborder par le Forum de l'Eurométropole. Le Forum ne doit traiter que des sujets à caractère frontalier à l'échelle eurométropolitaine, chacune des 3 instances consultatives continuant de mener ses travaux en intégrant la dimension transfrontalière.

Les séances plénières (3 ou 4 par an) se déroulent au siège du Forum à Tournai ou sur proposition des membres du Bureau de manière tournante sur les 3 versants afin de faire rayonner le territoire.

Les groupes de travail, nommés « Atelier [thématique] du Forum » peuvent se réunir en tout lieu du territoire de l'Eurométropole, les membres restant vigilants pour leur réserver le meilleur accueil dans leurs locaux respectifs. Les réunions d'un même « Atelier » doivent pouvoir tourner sur le territoire.

5. GOUVERNANCE DU FORUM ET PARTICIPATION

Présidence, vice-présidence et désignation

La Présidence du Forum est assurée alternativement par un Français, un Belge francophone et un Belge néerlandophone. La durée de son mandat est de deux ans et le renouvellement a lieu chaque fin d'année paire pour une prise de mandat officielle début de l'année impaire.

L'exécutif de l'Eurométropole propose un·e candidat·e à la Présidence, sur base de la proposition des instances de gouvernance de l'instance consultative du versant concerné. Candidat·e qui est ensuite officiellement présenté·e par l'Assemblée du Forum de l'Eurométropole lors de la réunion plénière qui suit sa désignation par la Présidence et au plus tard au 1^{er} trimestre de l'année impaire.

Bureau : composition et fonctionnement

Le/la Président·e désigne :

- Les membres du Bureau, lequel se doit d'être représentatif de la diversité de la société civile eurométropolitaine sont sélectionnés sur base des propositions des instances de gouvernance des instances consultatives des 3 versants, et ce prioritairement parmi les représentants désignés au sein du Forum et membres de leur instance consultative.
- Ses 2 vice-président·es issu·es des 2 autres versants (1 par territoire) parmi les membres désignés au Bureau.

Le Bureau est composé au total de 8 membres (y compris le/la Président·e) (4 français, 2 belges-wallons, 2 belges-flamands) auquel s'ajoute une ressource de l'équipe opérationnelle de l'Eurométropole dédiée à l'appui technique du Forum et des ressources issues des appuis techniques des 3 instances consultatives des 3 versants. Le bureau a pour tâche d'animer le Forum et de faire le lien avec les autres instances consultatives.

Le siège du bureau du Forum étant fixé à Tournai dans les locaux de l'Office de tourisme, les réunions du Forum peuvent s'y tenir ou être déplacées sur décision du bureau lors de l'élaboration du calendrier des rencontres.

La participation aux travaux et plénières :

Afin de garantir l'ouverture du Forum à un public le plus large possible, ce dernier s'engage à :

- Organiser des séances plénières à des heures permettant la participation du plus grand nombre. Lors de celles-ci les membres du Forum peuvent y convier toute personne intéressée.
- Évaluer l'opportunité d'associer tout partenaire ou acteur du territoire pertinent au regard des réflexions engagées (groupe de travail, évènement particulier, enquête, communication, etc.).
- Convier l'élu.e référent.e³ et au besoin, plusieurs élu.es eurométropolitain.es aux séances plénières et autres évènements qu'il organise, via l'Agence de l'Eurométropole

³ Voir infra 2. Gouvernance partenariale.

B. Modalités de coopération et d'échanges entre le Forum et l'Eurométropole

1. LES TRAVAUX DU FORUM ET LA RELATION AVEC L'EUROMÉTROPOLE LILLE-KORTRIJK-TOURNAI

- Les saisines sont libellées explicitement par écrit, par les instances de l'Eurométropole, à l'attention du/de la Président·e du Forum de l'Eurométropole. Un laps de temps minimum de 4 mois est nécessaire au Forum pour fournir une réponse à l'Eurométropole.
- En cas d'auto-saisine, une note d'opportunité sur le sujet informant au moins du thème, de l'objet et du cadre de la réflexion est adressée par le Forum à l'attention de la Présidence de l'Eurométropole.
- Les travaux du Forum sont organisés par son Bureau : il peut mettre en place l'organisation qu'il juge ad hoc pour répondre à ses missions (ateliers, groupes de travail, commissions...) ; il auto-gère cette organisation.

Les groupes-action de l'Eurométropole sont ouverts aux membres du Forum (3 représentants maximum) pour favoriser, en amont des réflexions, les échanges avec la société civile organisée.

Les travaux du Forum sont présentés au moins à l'exécutif de l'Eurométropole par un ou des représentants du Forum et au minimum une fois par an. Ils peuvent être présentés, en accord avec la Présidence de l'Eurométropole, devant son Assemblée Générale ;

Ils sont diffusés à l'ensemble des membres de l'Eurométropole ainsi qu'aux représentants des 3 instances consultatives des 3 versants ;

- L'Eurométropole accueille réception de l'avis ou de la contribution de son Forum et lui fournit une réponse qui permettra d'identifier l'apport du Forum aux travaux et avancées de l'Eurométropole.
- Une nouvelle charte de coopération entre l'Eurométropole et son Forum pourra être rédigé sur proposition d'une des parties afin de préciser des ajustements éventuels si nécessaires.

2. UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE

Après l'élection de la nouvelle présidence du GECT Eurométropole, le/la président·e du Forum peut convier le/la président.e via l'Agence, à une séance plénière afin d'avoir un échange constructif sur l'apport de la société civile dans le cadre du plan d'action renouvelé en vue de renforcer la cohérence et le caractère fructueux des collaborations.

Afin de faciliter les relations entre les élus eurométropolitains et le Forum, la Présidence de l'Eurométropole désigne un membre de l'Assemblée de l'Eurométropole chargé de la coordination des relations avec le Forum et du suivi de ses travaux. Ce référent est l'interlocuteur privilégié de la Présidence du Forum. Il est désigné pour une période de 2 ans, soit la même durée que le mandat de la présidence du Forum.

Le référent et la présidence du Forum assurent conjointement :

- La préparation et le suivi du programme annuel d'activités et notamment la validation des saisines et des auto-saisines ;
- Le suivi permanent de l'activité du Forum en veillant à ce qu'elle soit articulée et cohérente avec les actions eurométropolitaines ;
- Les moyens nécessaires à l'évaluation régulière du Forum et les résultats qui en découlent pour prise en compte ;

- Le suivi de la mise en œuvre de la charte de coopération.
- L'élu.e politique référent.e assure le lien permanent entre Assemblée et Forum.

L'APPUI TECHNIQUE AU FORUM :

Les moyens humains :

Un personnel issu de l'équipe opérationnelle de l'Agence de l'Eurométropole est dédié à l'appui technique du Forum et à la coordination des appuis techniques des 3 instances consultatives des 3 versants.

Ce personnel dédié ne pourra excéder ½ poste de chargé de mission junior équivalent temps plein.

Ce personnel gère les aspects d'organisation du Forum (séances plénières, groupes de travail) et assure la synthèse des réunions pour en favoriser la capitalisation et la valorisation.

Le personnel est installé dans les locaux de l'Agence de l'Eurométropole.

Les moyens financiers :

Un budget est prévu par l'Eurométropole pour le fonctionnement du Forum (traductions, interprétation, « logistique » des réunions...)

Ce budget alloué par l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai est de : 25.000€

Les outils de communication :

L'Agence de l'Eurométropole met à la disposition du Forum, dans le cadre des travaux qu'il engage, ses outils de communication grand public, notamment son site internet pour la diffusion de ses travaux et ses outils de publications (newsletter, rapport annuel, réseaux sociaux...). Afin de faciliter le travail du Forum, une plateforme de documents partagés à l'ensemble des membres du Forum peut également être mise à disposition.

Fait à Mouscron, le 20 juin 2025

Pour l'Eurométropole,
Jean-Luc Crucke, Président

Pour le Forum de la société civile de l'Eurométropole,
Catherine Vanoosthuyse, Présidente

